



“Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement”.

Code de l'éducation - Article L111-4

**MOTIVATION
SCOLAIRE**

RÉUSSITE

**BIEN-ÊTRE
À L'ÉCOLE**



LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE

À l'École, les élèves acquièrent des connaissances, ils font l'apprentissage de savoirs, de compétences et de valeurs collectives, qui leur permettront de se construire, de comprendre le sens du bien commun et de prendre des décisions éclairées les concernant et concernant leur vie citoyenne.

La famille est le premier espace de socialisation et de transmission de normes, de valeurs de références, qui peuvent être différentes de celles de l'institution.

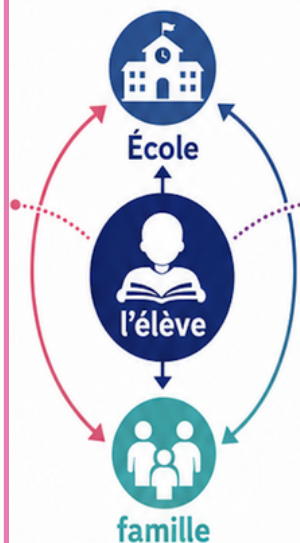
La reconnaissance réciproque du rôle de l'École et de la famille permet aux parents et à l'École d'agir ensemble, dans le respect des règles de l'École laïque et de valeurs partagées.

La complémentarité des rôles, des apports permet l'accompagnement de l'élève dans sa réussite scolaire, la construction de son autonomie et son émancipation.



“Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles”.

Code de l'éducation - Article L111-2



LA CONSTRUCTION D'UNE RELATION DE CONFIANCE ET DE RESPECT

La qualité de la relation entre l'institution scolaire et la famille de l'élève est déterminante pour sa motivation scolaire, sa réussite et son bien-être à l'École.

Le service public d'éducation doit accompagner les familles à s'impliquer de manière efficace dans le suivi scolaire de leur enfant, permettre des échanges réguliers, la co-construction de réponses éducatives, notamment lorsque des difficultés surviennent et qu'elles nécessitent une continuité éducative cohérente.

Cette relation de confiance et de respect implique le respect par tous (les personnels, les élèves et leurs familles) des principes et valeurs de la République.



“L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire”.

Code de l'éducation - Article L111-3-1



LA BONNE COMPRÉHENSION DU SENS DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

LA LIBERTÉ



Dans l'espace scolaire, les élèves sont libres de penser dans le respect de la liberté des autres

et du bon fonctionnement de l'École. Ils font ainsi l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité dans un espace où les règles ont vocation à protéger de jeunes individus en construction et citoyens en devenir.

Nul ne peut se prévaloir de croyances religieuses, philosophiques, politiques pour s'affranchir de ces règles dont la vocation est de protéger de toute pression religieuse ou idéologique.

L'ÉGALITÉ



Les élèves et leurs familles bénéficient de l'égalité des droits et de l'égalité de

traitement. L'École laïque refuse les discriminations, protège toutes les croyances en préservant un espace neutre et ouvert à tous.

L'École permet l'accès au savoir dans un cadre commun, qui repose d'abord sur la confiance en l'École et sur le respect par les parents comme par les élèves du contenu des enseignements, de l'évaluation, de l'organisation des apprentissages et de l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes.

LA FRATERNITÉ



La mission première de l'École laïque repose sur la coopération de tous pour construire des relations humaines fraternelles, c'est-à-dire fondées sur les valeurs incarnées, mises en pratique, de respect, de tolérance, d'écoute, d'attention à l'autre, de non-violence, d'entraide et d'altruisme.



« Une école de la fraternité (...) offre à chacun l'opportunité de grandir en humanité, à partir de la conviction que, ce faisant, on agit non seulement pour soi-même, mais également au bénéfice de tous les autres. »

Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, Vers une école de la laïcité, février 2025.



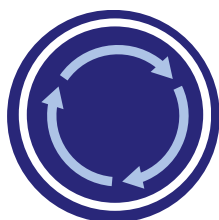
LA LAÏCITÉ PROTÈGE LES MISSIONS DE L'ÉCOLE ET PERMET LE PARTAGE PRATIQUE DES VALEURS RÉPUBLICAINES

INCARNER LES VALEURS

La liberté, l'égalité, la fraternité sont enseignées et incarnées dans une posture déontologique exemplaire.

TRANSMETTRE DES CONNAISSANCES

Apporter des connaissances, faire comprendre, apprendre à faire, à questionner, à raisonner à l'abri des pressions.



INITIER, SENSIBILISER LES ÉLÈVES À LA PORTÉE DES VALEURS RÉPUBLICAINES

Faire pratiquer, c'est-à-dire faire vivre des expériences de l'altérité, de la rencontre avec d'autres cultures, d'autres références.

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS UN CADRE CLAIR ET BIENVEILLANT

Une pédagogie permettant l'apprentissage de la coopération, de la relation de respect, de la considération réciproque, de l'empathie.



LE PARTAGE DES VALEURS RÉPUBLICAINES IMPLIQUE DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES



LES ÉLÈVES

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Ils ne peuvent pas remettre en cause les contenus des enseignements.

Ils ne peuvent pas se soustraire à l'obligation d'assiduité en raison de leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses.



LES PERSONNELS

En tant qu'agents de l'État, les personnels de l'éducation nationale ne sont pas autorisés à exprimer leurs opinions politiques, religieuses, philosophiques.

Les professeurs accueillent, forment et accompagnent leurs élèves sans distinction aucune de leurs croyances, de leurs origines réelles ou supposées.



LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves ne sont pas soumis au principe de neutralité mais doivent s'abstenir de tout prosélytisme.

Leur liberté d'expression, notamment religieuse, peut être restreinte, pour des raisons d'ordre public, de bon fonctionnement du service ou d'impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène. Lorsque les parents exercent ou encadrent dans les locaux scolaires des activités assimilables à celles des enseignants (situation qui est différente de l'accompagnement d'une sortie scolaire à l'extérieur de l'École).

RESSOURCES ET OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

Le vademecum de la laïcité à l'École : outil de référence pour comprendre et mettre en oeuvre ce principe à l'École.

La laïcité à l'école, un principe protecteur - Information aux familles

Les parents, acteurs de la communauté éducative

Comment agir sur le climat scolaire ?

Le vademecum Les mesures de responsabilisation dans les établissements scolaires du 2nd degré

[RETOUR SOMMAIRE](#)